

---

## [Liberia : Les femmes font entendre leur voix dans les processus de prise de décision](#)

*Les voix et les témoignages des femmes qui dépendent des forêts sont souvent rejetées, ignorées ou passés sous silence, ce qui facilite l'accès des entreprises aux terres communautaires. Mais que se passe-t-il quand elles commencent à faire entendre leur voix ?*

Les voix et les témoignages des femmes qui dépendent des forêts sont souvent rejetées, ignorées ou passés sous silence. **Les femmes se voient souvent refuser un rôle actif dans les processus décisionnels locaux, en particulier lorsqu'il s'agit de prendre des décisions sur des questions foncières.** Elles ne sont pas prises au sérieux alors que ce sont elles qui réalisent la plupart des activités liées à l'agriculture, tout en dépendant des forêts pour se procurer de la nourriture, des médicaments et de l'eau pour leurs familles et leurs communautés. Cela constitue une forme très répandue de violence contre les femmes.

**L'absence d'expression des femmes dans les processus décisionnels a provoqué des manifestations, des conflits et des émeutes autour de concessions foncières à grande échelle, en particulier dans le cas du palmier à huile.** Les femmes se réunissent et commencent à demander aux sociétés concessionnaires de quitter leurs terres. **Le refus d'accorder aux femmes une participation significative aux processus de prise de décision a tout d'abord permis aux sociétés concessionnaires de prendre plus facilement le contrôle des terres communautaires.**

### ***Une plate-forme pour faire entendre la voix collective des femmes***

La Plateforme femmes et ressources naturelles (Natural Resource Women Platform - NRWP) a été créée en 2010 sous le nom de Plate-forme libérienne des femmes pour les forêts (Liberian Forest Women Platform). **La plate-forme a été créée à mesure que nous reconnaissons l'importance pour les femmes de pouvoir s'exprimer** : le droit à l'autodétermination, à la participation, au consentement ou à la dissidence; vivre et participer, interpréter et raconter. Les femmes dépendantes des forêts des 15 comtés du Liberia se sont rassemblées pour créer cette Plate-forme pour s'organiser contre la marginalisation que leur font subir les élites féminines rurales – celles qui sont invitées à des réunions de prise de décision au nom des femmes tributaires des forêts ; la violence et les abus imposés par la mise en exploitation des terres des grandes concessions ainsi que les difficultés incessantes face au changement climatique.

En 2012, suite aux progrès réalisés par la Plate-forme libérienne des femmes pour les forêts, d'autres femmes – telles que des femmes provenant de communautés rurales qui ont migré vers des milieux urbains à la recherche de moyens de subsistance dans le commerce, les mines, le concassage de pierres ou la production de charbon de bois, ainsi que les femmes participant à *Gogbachop* (activités en dehors de la ville) - ont ressenti le besoin de rejoindre la plate-forme. Leur argument était que, elles aussi, sont confrontées aux mêmes problèmes et difficultés que les femmes dépendant des forêts, c'est-à-dire, les femmes qui dépendent des forêts pour leur subsistance en récoltant des plantes médicinales, de la nourriture, des champignons, du miel, des épices, du bois, de l'huile de palme, de pilons destinés au battage, etc. Après plusieurs consultations, lors de la

---

réunion biannuelle de l'Alliance pour la démocratie rurale qui s'est tenue en 2012 à Kun Town, dans le comté de Grand Cape Mount, au Liberia, la Plate-forme libérienne des femmes pour les forêts s'est ouverte à d'autres femmes et a changé son nom pour exprimer plus d'inclusivité. Elle est ainsi devenue : La Plate-forme femmes et ressources naturelles.

Lors de la création de la Plate-forme, les femmes ont convenu des buts et objectifs servant de base pour régir et guider ses activités. Parmi celles-ci : créer un lien entre toutes les femmes dépendantes des ressources naturelles, sur la base du respect de l'autre et d'un vif intérêt pour les idées des autres ; recueillir et compiler les connaissances des femmes qui dépendent des ressources naturelles en ce qui concerne la propriété foncière et leurs droits sur la forêt ; soutenir l'expression de ces femmes contre la mauvaise utilisation des ressources de leurs communautés, notamment par la participation aux processus de prise de décision, grâce à leur organisation et à des activités d'apprentissage afin de contrôler et prendre soin de leurs ressources ; favoriser l'accès des femmes à davantage de possibilités et de droits de participer au partage aux bénéfices tirés de leurs ressources et trouver des moyens faciles pour qu'elles puissent se rendre sur les marchés pour vendre leurs produits ; offrir des espaces grâce auxquels elles peuvent partager des idées et des expériences dans leur quête de justice ; lutter pour l'égalité des droits et la propriété des ressources naturelles et des forêts par les femmes afin de lutter contre leurs mauvaises conditions de vie ; s'efforcer de les amener à éviter de porter un regard dévalorisant sur elles-mêmes ; faire ressortir le rôle et l'importance des ressources naturelles dans l'histoire des communautés au Liberia.

### *Une question de pouvoir*

**Empêcher les femmes d'avoir voix au chapitre est un moyen de leur imposer des décisions qui détermineront fondamentalement la vie des femmes, y compris en les amenant à faire des choses qui pourraient contredire leur volonté, leurs désirs, leurs intérêts, leur santé, leur croyance et/ou leur survie.** Si la voix des femmes est entendue dans les décisions relatives à l'utilisation et au contrôle des terres et des forêts, elles peuvent mieux s'organiser et mener des activités qui peuvent aider à réduire certains des problèmes de subsistance de la communauté.

Le plaidoyer en faveur des droits humains est devenu très populaire ces dernières années au Liberia et les défenseurs des droits humains se battent pour mieux faire entendre la voix des femmes qui subissent des violences. L'acquisition de vastes superficies de terres pour l'exploitation minière, l'agriculture et la sylviculture porte atteinte aux droits fondamentaux des communautés locales, notamment leurs droits à la vie et aux terres communales. **Les décisions sur la participation pleine et égale des femmes à la vie publique devraient également garantir la non-discrimination dans tous les aspects de la vie politique, économique et sociale ainsi qu'une participation pleine et égale à la prise de décision et l'accès au pouvoir à tous les niveaux.** Lorsque des aménagements fonciers de grande ampleur empiètent sur les terres communautaires, le fait de ne pas pouvoir participer de manière significative aux processus décisionnels renforce les difficultés auxquelles les femmes sont confrontées pour trouver des moyens de subsistance pour leurs familles et leurs communautés, tout en intensifiant les violences exercées contre les communautés quand elles protestent contre ces accaparement de leurs terres. Là-bas, protester revient à vivre sous une menace de mort incessante.

Par exemple, une défenseuse des droits humains a été victime d'une arrestation. Elle a été battue et torturée pour s'être élevée contre les grandes concessions qui se sont emparées de ses terres et forêts coutumières dont elle a dépendu toute sa vie. Les décisions discutées n'ont tenu aucun compte de ses idées – et de celles des autres femmes – sur l'importance de l'utilisation des terres et des forêts pour leur subsistance, et les difficultés/problèmes auxquels elle devrait faire face quand la

---

terre et la forêt n'existeraient plus, pas plus que des moyens de subsistance qui pourraient pallier l'absence de terres et de forêts.

Le Liberia a signé des instruments internationaux importants qui reconnaissent et garantissent l'égalité des droits des femmes, notamment la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW). Il est clair que la participation pleine et égale des femmes à la prise de décision devrait être un point de départ. À de nombreuses reprises, **les voix des femmes se sont révélées être des voix dynamiques de changement, galvanisant tout le monde en incitant chacun à s'impliquer pour revendiquer ses droits, renforcer ses communautés et protéger ses forêts et ses terres.** Le refus d'accorder aux femmes une participation significative aux processus de prise de décision a permis aux sociétés de plantations de prendre plus facilement le contrôle des terres communautaires.

Voici ce que dit une défenseuse des droits de l'homme à propos de l'une des plantations de palmiers à huile de Golden Veroleum Liberia (GVL) :

« Mon grand-père est né ici et moi, j'ai été ici toutes ces années, jusqu'à maintenant. Pendant tout ce temps, nous avons vécu de façon agréable sur notre terre natale jusqu'à l'arrivée de Golden Veroleum. Ensuite, ils sont venus, nous ne sommes pas opposés à leur venue. On nous a dit que l'entreprise avait besoin de terres pour la pépinière, pour leur huile de palme. Plus tard, nous avons appris qu'ils étaient là pour faire des plantations sur toutes nos terres et ils nous ont dit que la terre n'était pas la nôtre mais celle du gouvernement. Où espèrent-ils que nous allons nous installer, dans le ciel ? Nous ne sommes plus d'accord avec leurs activités. Ils nous ont trompés. Il faut qu'ils partent. Nous ne voulons pas d'eux ici. »

Empêcher les femmes d'avoir une expression et une opinion dans les processus de prise de décision à n'importe lequel des niveaux auxquels elles souhaitent participer est une forme de violence à leur endroit. Il est nécessaire et indispensable que la voix des femmes soit réellement entendue !

*The Natural Resource Women Platform (NRWP), [nrwomenplatform \[at\] gmail.com](mailto:nrwomenplatform@gmail.com)*